

TRADUCTION JURIDIQUE

Le **Centre Professionnel ELC** possède une expérience dans le domaine de la traduction de documents juridiques. Nous avons des liens étroits avec plusieurs cabinets d'avocats et de notaires, et nous avons su démontrer notre fiabilité et notre crédibilité.

Nos traducteurs spécialisés connaissent toutes les subtilités du langage juridique et ils ont une vaste expérience dans la traduction de différents types de documents juridiques et judiciaires :

- déclarations sous serment ;
- connaissements ;
- certificats de naissance ;
- contrats ;
- dépositions ;
- documents d'état civil ;
- jugements ;
- conventions collectives ;
- statuts d'entreprises ;
- actes de sociétés ;
- pactes d'actionnaires ;
- procès-verbaux d'assemblées ;
- rapports de gestion ;
- accords de confidentialité ;
- actes notariés ;
- actes de procédures ;
- actes d'huissiers.